Éducation sexuelle : SOS homophobie, Sidaction et le planning familial attaquent l'État en justice et demandent davantage de financements publics pour intervenir auprès de chaque élève, au moins 3 fois par an, et ce, "dès le plus jeune âge"

02/03/2023 à 17h26



SOS Homophobie, Sidaction et le planning familial ont annoncé mercredi attaquer l'État devant la justice administrative pour le contraindre à organiser chaque année au moins trois séances d'éducation à la sexualité à l'école, comme le prévoit la loi.

D'après le code de l'Éducation, les élèves des écoles, collèges et lycées doivent bénéficier d'au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, y compris une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles. Dans la

pratique, on est toutefois loin du compte, affirment les associations, pour qui ces thématiques « restent délaissées par les autorités publiques ».

Pour les associations, seule l'éducation à la sexualité, « dès le plus jeune âge », doit permettre de « s'attaquer à la racine des inégalités et des violences de genre ».

20 minutes

« Il faut mettre en place une politique interministérielle et pérenne. Financer une telle stratégie de prévention représente des sommes ridicules pour le budget de l'Etat », abonde Lucile Jomat, présidente de SOS homophobie. (…) Mais une demande d'intervention sur deux ne peut aboutir, faute de moyens humains et de financements publics.

Le Monde